

Le Téléphone parleur : Voici la dernière découverte scientifique en France. Comme le téléphone est aujourd'hui d'un emploi général dans le commerce, les lecteurs du PRIX COURANT liront avec intérêt ce qui suit, extrait d'une correspondance de Paris.

De curieuses expériences téléphoniques ont eu lieu au ministère du commerce à Paris. Il s'agissait du "Téléphone-parleur" qu'étudie depuis de longues années, un modeste fonctionnaire des postes, M. Germain.

Ce nouveau système de téléphone se distingue de ceux en usage par la simplicité des organes et l'intensité vraiment exceptionnelle des courants qu'il met en jeu.

Le poste se compose d'un petit microphone fixe ou portatif, d'une bobine d'induction et d'un récepteur ordinaire. Dans le microphone, le charbon est remplacé par d'autres substances semi-conductrices plus légères, plus inaltérables et moins combustibles que le charbon.

Les sons sortant du récepteur sont très intenses. La parole se produit nettement avec une amplitude qui étonne. La musique se reproduit encore mieux.

Maintenant quel parti la science et l'organisation des services pourront-elles retirer de cette découverte ? M. Germain l'a dit lui-même par le téléphone installé au ministère. Dans une diction forte et claire, il a énuméré les principales applications pouvant être réalisées.

Téléphonie à un fil, théâtrophonie à haute voix, communications sans fil des trains en marche avec les gares voisines, moyens sûrs de communications rapides dans l'armée et la marine, etc.

Avec ces courants intenses, on enregistre la parole.

C'est une sorte de sténographie automatique susceptible, croyons-nous, d'être utilisée si le prix des clichés ne dépasse pas celui de la main d'œuvre sténographique actuelle.

Quant à l'impression qui peut être faite des conversations téléphoniques, son utilité est incontestable.

* **

Les empaqueteurs californiens placent, cette année, leurs figues sur le marché, en boîtes de 10 livres. Chaque boîte contient dix paquets d'une livre de figues pressées et entourées d'une faveur.

C'est d'un très joli effet. Ces figues se vendent à 14¢ la livre et ont une bonne vente due à la rareté des figues de Smyrne. Elles ne sont pas

aussi bonnes que les figues de Smyrne ; elles sont plus petites et ont la peau plus rude ; néanmoins elles se vendent bien cet automne et cet hiver. On peut juger du profit réalisé par les producteurs californiens par le fait que l'on obtenait 3½ par livre, soit 5¢ pour le fruit délivré, pour les figues de Californie, lorsque les figues de Smyrne avaient une récolte et une vente normales. Cette année ces dernières ont donné un rendement de 10,000 caisses contre 70,000, l'an dernier.

* **

Un substitut pour le sucre nous est signalé : la *Sugarine* dont une petite bouteille équivaut à 100 livres de sucre et ne coûte que moitié du prix.

Le sucre employé aujourd'hui contiendrait 95 pour cent de glucose et seulement 5 pour cent de principe édulcorant ou sucré. Avec la *Sugarine*, au lieu de mettre de 1 à 3 cuillerées de sucre dans une tasse de thé ou de café, il suffira d'une goutte de *sugarine* qui suffira à sucrer convenablement le thé ou le café.

Nous pouvons donc nous attendre prochainement à voir les dames et les jeunes filles remplacer les bonbons par le petit flacon de *sugarine* à l'essence préférée.

Si cela pouvait faire disparaître la manie disgracieuse de mâcher de la gomme !

* **

Depuis une dizaine d'années, Saint-Louis est un centre important pour l'exportation des oranges.

Les marchands de fruits de l'Est passent en ce moment d'importantes commandes d'oranges du Mexique à leurs confrères de Saint-Louis.

Le premier char d'oranges dites Matador, est arrivé il y a quelques jours de Jalisco, Mexique. Elles se vendent de \$4 à \$4.25 sur place.

Il ressort des études faites par des spécialistes que le climat du Mexique est éminemment favorable à la culture des oranges qui, dit-on, serait une culture de grand rapport, vu qu'il existe une excellente demande pour les oranges mexicaines et que l'offre est de beaucoup inférieure à la demande.

* **

On nous signale un projet de loi qui intéresse nos fabricants de conserves alimentaires et qu'un député français, M. Muteau, vient de déposer sur le bureau de la Chambre des Députés. Voici le texte de ce projet de loi :

Aucune boîte de conserves alimentaires fabriquée en France ou dans les colonies françaises ne pourra être mise en vente si elle ne porte, à l'extérieur et "ostensiblement" la date de sa fabrication.

En ce qui concerne les conserves d'origine étrangère, chaque boîte devra porter ostensiblement une mention de la date à laquelle elle aura été reçue par la maison qui la mettra en vente sur le territoire de la République.

Toute boîte ne remplissant pas ces conditions sera saisie et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois en vigueur relatives à la mise en vente de marchandises prohibées.

Disposition transitoire — Les détenteurs de conserves alimentaires dont l'approvisionnement aura été constitué avant la promulgation de la présente loi pourront continuer à les vendre, à condition de faire, à l'autorité municipale du lieu de vente, la déclaration du stock existant dans leurs magasins au jour de cette promulgation.

Bien que ce projet de loi ne soit encore qu'à l'état de projet, il est intéressant de le noter en passant, en vertu de ce principe d'application commerciale constante, "qu'un homme averti, en vaut deux."

* **

L'exportation en Allemagne de pommes évaporées traitées à l'acide sulfureux est prohibé par la loi concernant la falsification des produits alimentaires.

Il en est de même des abricots évaporés, traités à l'acide sulfureux. Avis aux intéressés.

* **

La E. B. Eddy Co de Hull, Qué., a l'intention d'ajouter à ses spécialités une manufacture de broches.

Cette compagnie vient d'installer la plus grande machine à fabriquer le papier, qui existe en Canada.

Le cadre a 153 pieds de long ; ses sècheuses ont 120 pouces. Elle est actionnée par un moteur de 250 chevaux-vapeur et peut donner 20 tonnes par jour de papier à journal, papier manille ou papier d'emballage.

* **

M. George Taylor, un spéculateur de Toronto, était dernièrement à Québec pour négocier l'achat de soixante-seize milles de limites à bois sur la rivière Manitou où il a l'intention d'installer une manufacture de pulpe.

* **

A Londres, dans le voisinage de London Bridge, se trouve une fabrique de cuir de peaux d'anguilles.

On y manufacture différents articles avec la peau de l'anguille commune.

Les peaux sont soumises à un traitement compliqué, jusqu'à ce